



La misère est au comble dans les provinces. Le prix élevé des céréales a mis le peuple dans une exaspération...

D'un autre côté les journaux allemands contiennent des nouvelles non moins alarmantes.

Le roi avait ordonné qu'on choisît dans les établissements de bienfaisance de la ville, et destinés aux orphelins et aux enfants trouvés, 20 jeunes filles...

Une tentative d'insurrection a eu lieu à Jenola dans le courant de la semaine dernière; elle a été étouffée par la force des armes...

Affaires de Tunis. Une lettre de Gènes, écrite par une personne en position d'être bien informée, contient des révélations curieuses et importantes sur les différends qui existent entre la Sardaigne et la régence de Tunis...

Affaires de France. — Conflit entre le clergé et le gouvernement.

La polémique entre l'Univers et le Journal des Débats devient de plus en plus vive et intéressante. L'Univers disait dans un de ses derniers numéros: « L'épiscopat refuse les amonitions... »

Cela signifie-t-il que l'église refusera de baptiser ou de marier les princes de la famille royale? Cela signifie-t-il que les évêques des deux chambres et des principaux corps de l'état seront, eux et leurs familles, exclus de toute participation aux sacrements...

Cela signifie-t-il que l'on ne récitera plus la prière Domine, salvum fac regem, qui est prescrite également par l'article 49 de la loi organique sur le concordat...

Nous entendons la menace trop mesquinement; on l'entend plus grandement, soit! On la dirige plus haut et plus loin, soit! Mais alors, si c'est bien une excommunication dont il est question...

Les questions, comme on le voit, sont pressantes; elles monteront à quelles extrémités les choses sont arrivées entre les deux partis.

Voici maintenant la réplique de l'Univers:

Ces simples paroles des prélats de la province de Lyon: Les évêques refuseraient tout concours ecclésiastique à un système qui serait directement et universellement dirigé contre l'église, tourmentent le Journal des Débats...

Que le Journal des Débats cherche encore, et il trouvera peut-être... Les gentlemen oppresseurs de la bourgeoisie et de la religion ne sont toujours demandés de que pouvait contre eux une puissance purement spirituelle...

L'évêque de Perpignan vient aussi de faire publier la lettre qu'il a adressée au ministre des cultes à l'occasion du projet de loi sur la liberté d'enseignement.

Monsieur le ministre: Des l'année 1841, l'épiscopat tout entier adressa au gouvernement des réclamations confidentielles...

On y enseigne aussi, je le sais, les principes du dogme et de la morale catholiques, et on invite la jeunesse à les pratiquer; mais qu'on ne se laisse pas tromper par ces belles paroles...

» effet parmi les élèves? Je n'en parle pas par oui-dire; je m'en suis personnellement convaincu par moi-même, et la douleur que j'en ai éprouvée a été souvent couvrir mes larmes...

» qu'ils emportent dans leurs cœurs, se communique ensuite de proche en proche, de génération en génération, et doit finir par éteindre la foi et le courage dans notre malheureuse patrie...

L'évêque de Marseille vient deson côté d'adresser au roi, à son conseil et aux chambres législatives une réclamation au sujet du projet de loi sur l'instruction secondaire.

Le prélat nous apprend, qu'il a déjà adressé un mémoire au roi ainsi que plusieurs lettres à son ministre des cultes pour demander que les catholiques fussent libres de choisir les maîtres chargés d'élever leurs enfants.

Sans chercher à constater la pensée personnelle des auteurs du projet ministériel, on peut dire qu'ils n'ont fait qu'indiquer un moyen fort mal déguisé d'étouffer les promesses de la chartre au lieu de les acquiescer.

La loi devrait avoir pour objet de mettre fin au monopole de l'enseignement; elle devrait être de ce monopole. Or, comment constituer définitivement par une loi de deux corps enseignants?

2° En se rendant elle-même la distributrice arbitraire de la faculté d'enseigner; 3° En s'attribuant le droit de régler, de suspendre et d'interdire à son gré, ou du moins sans autre contrôle que le sien, l'exercice de cette faculté dans ceux qui en seraient investis; 4° En se faisant juge unique de tout l'enseignement en France, avec le privilège exclusif de baptiser ou de marier les catholiques.

Statistique.

Statistique de l'Irlande d'après le dernier recensement. On compte en Irlande, 8,175,124 habitants, occupant 1,528,839 maisons. Sur ces 8,175,124 habitants, 2,385,000 sont dans un état d'indigence...

Lorsque le sensible maître eut vu à la fin du message, ses yeux se remplirent de larmes. — Que vas-tu faire? dit-il à son ami. — Ah! je vais me jeter à ses pieds et lui dire qu'elle m'est plus chère que jamais! Viens, viens, Durand!

tendit la chambre des notaires, et si mes confrères venaient à savoir qu'au lieu de s'occuper des devoirs de sa charge, M. Polydore Durand, successeur désigné de M. Baudineau, passe son temps à remplir l'office de... Mettre, pour le compte d'un auteur, je serais perdu.

Antoine marcher devant lui, dans chacune des contrées allées, et involontairement il ramena les rênes de son cheval contre sa poitrine. A ce moment, des cris perçants se font entendre derrière lui; et le même temps le pas précipité de deux chevaux, emportés avec une effrayante rapidité...

Faits Divers.

Un journal de Paris prétend que Mme de comtesse Lehn, femme séparée de l'ancien ambassadeur de Belgique à Paris, et belle-sœur du notaire, vient de se faire religieuse chez les dames de la Visitation.

Un accident assez singulier et qui a failli avoir des suites fâcheuses est arrivé dimanche dans la rue Saint-Jacques à Paris. Plusieurs grandes caisses d'allumettes chimiques, renfermées dans une voiture, ont pris feu tout à coup par le mouvement, et la flamme s'est répandue avec tant de force et de rapidité, qu'elle a bientôt enveloppé la voiture et menacé jusqu'à un cheval qui la traînait. On s'est hâté de le dételer, et on y est heureusement parvenu. Un moment plus tard la douleur l'aurait fait emporter, et l'on ne peut prévoir les malheurs qui seraient résultés de la course furieuse de l'animal traînant une voiture en feu.

A la dernière séance de la Société ethnologique, on a remarqué sur les tables les quatre premiers numéros d'un journal publié aux îles Sandwich dans la langue du pays. Le rédacteur en chef est un missionnaire américain; il se vante de trois mille abonnés. C'est une feuille politique, religieuse et littéraire tout comme une autre.

Nous lisons dans le Mercantile Advertiser: On dit que ce qui retardera la solution de la fameuse question de l'emprisonnement de M. O'Connell, c'est la détermination de certains ultra-tories. Ceux-ci veulent que l'incarcération de M. O'Connell et des autres fils de la chambre des communes. On comprend que sir Robert Peel et le ministère hésitent, avant de s'engager dans une semblable voie.

La falsification du sel à Paris se continue avec une audace incroyable, au grand préjudice de la santé publique et du trésor lui-même.

Tous les ans Paris consomme 27 à 30 millions de kilogrammes de sels, eh! bien! sur cette quantité il a été constaté que les deux tiers provenaient de falsifications.

- Les industriels falsifient cette substance: 1° Avec de l'eau pour en augmenter le poids; 2° Avec de la terre; 3° Avec le sel marin des salpêtriers; 4° Avec le sel marin extrait des soutes de watech; 5° Avec le sulfate de soude; 6° Avec le sulfate de chaux ou plâtre.

La chimie possède des procédés infailibles pour déceler ces falsifications.

Depuis le 1er janvier de cette année on a constaté à Bruxelles 47 suicides.

La ville de Gand est, avec raison surnommée la capitale du monde horticole. Ses produits en horticulture ne s'élèvent pas à moins d'un million et demi de florins par an.

On écrit de Bruxelles: Pendant le mois de février 1844, 205,841 voyageurs ont été transportés sur nos chemins de fer. Il y a eu 19,166 voyageurs pour les diligences, 57,805 pour les chars-à-bancs et 127,529 pour les waggons. La recette de ce chef s'est élevée à 356,420 fr. Les bagages ont produit 17,510 fr. et les marchandises 288,543 fr. En ajoutant à ces sommes 2,060 fr. de produits extraordinaires, on obtient un total général de 648,384 fr. En janvier, la recette a été de 648,204 fr.

Le gouvernement bavarois négocie en ce moment, au nom de la Grèce, avec la maison Rothschild de Francfort, un emprunt de trois millions de drachmes. Le succès des négociations paraît être à-peu-près certain.

Phénomène. — Un seul bloc d'acajou de Masanilla a été adjudgé dernièrement aux enchères, à New-York, moyennant la somme de 502 dollars 17 cents (2,711 fr. 70 c.), soit 1 dollar 32 cents par pied superficiel (3 fl. 50 c.).

Eclairage au lard. — Il existe à Cincinnati une vaste usine entièrement éclairée par le gaz qui se fait dans l'établissement lui-même, au moyen du lard ou saindoux. Le mécanisme est très-simple et n'occupe guère qu'un espace de huit pieds sur quatre. Le lard consommé chaque jour se monte à environ vingt-cinq livres.

Commerce des huîtres. — Il existe dans l'ouest des Etats-Unis une compagnie qui fait le commerce des huîtres sur une vaste échelle. Le chiffre de ses opérations ne va pas à moins de 100,000 dollars par an (2,800,000 fr.).

Les huîtres sont transportées des bords de l'Atlantique à Saint-Louis, sur le Mississippi (environ 400 lieues), et de là se répandent dans toutes les provinces de l'ouest. On les emballa dans de la glace, et bien que les huîtres de la côte orientale de l'Amérique du nord ne soient pas salées comme le sont celles d'Europe, elles arrivent généralement à Saint-Louis à-peu-près aussi saines qu'à leur départ de Baltimore, sans cette espèce d'emballage, et de fumet qui leur est particulière, et que quelques-unes ont perdue en route.

Le Janus et le Rattler.

On vient de construire en Angleterre, dans les chantiers de Chatam, une frégate à vapeur d'un nouveau modèle, appelée le Janus, et destinée à recevoir un gouvernail à chaque de ses extrémités. Ce bâtiment entièrement terminé a été lancé le 5 de ce mois; les renseignements suivants sur cette opération, et sur quelques autres expériences relatives à la navigation à vapeur, sont tirées du Civil Engineer and Architect's Journal: Le Janus est d'une construction particulière, dont les plans ont été donnés par le vice-amiral comte de Dundas plus connu sous le nom de lord Cochrane; après sa mise à l'eau, le Janus, sous la direction des officiers du port, a été conduit à la machine pour recevoir sa machine. A ses extrémités, ce navire a presque la forme d'un ton; l'avant et l'arrière sont absolument semblables, ce qui lui permet de marcher dans l'une ou l'autre direction avec la même facilité, et il possède parfaitement le pouvoir d'avancer ou de reculer dans des passages étroits pour le cas d'attaque en temps de guerre. Voici ses dimensions principales: Longueur entre les perpendiculaires, 180 p. 0 p.; idem de la quille pour le tonnage 159 p. 1 p.; largeur extrême, 30 p. 0 p.; idem en dedans, 29 p. 4 p.; creux, 19 p. 1 p.; tirant d'eau présumé avec 260 tonn. de charbon, 11 p. 2 p. Tonnage (ancienne mesure), 761 t. 53/64.

Lors de sa mise à l'eau, avec 40 tonneaux de lest à bord, il tirait devant, 7 pieds 5 pouces; derrière, 7 pieds 2 pouces.

Le Janus est muni d'un gouvernail à chaque extrémité; mais dans les occasions ordinaires, on n'en conserve qu'un seul en place. Les barres du gouvernail fonctionnent sur le pont. Il a deux cabestans, et à l'arrière comme à l'avant sont percés des écubiers, mais il n'y a qu'une paire de bités et une

cette vaste majorité varient de 4 pence à 10 pence dans le coupant et le sud, de 8 pence à un shilling par an. D'après le rapport de l'enquête des commissaires, la condition des pauvres, le chiffre moyen du salaire en Angleterre et en Irlande est de 2 sh. à 2 sh. et 6 p. par semaine. Sur la population totale résidant, soustraction faite des enfans au-dessous de 5 ans, les commissaires comptent 3,766,066 individus ne sachant écrire. Il y a en Irlande 20,000,000 d'arpents de terre, dont 10,000,000 sont plantés ou cultivés, le reste laissé inculte. La valeur de la propriété en Irlande est estimée à 1,000 liv. annuels, et l'on peut y ajouter de 10 à 11,000,000 liv. annuels des dividendes annuels des compagnies par action. La valeur des exportations d'Irlande en Angleterre est estimée par les commissaires des chemins de fer à plus de 16,000,000 annuellement, presque exclusivement de matières brutes. Le chiffre exact des importations manque. Dans le recensement des cultes et des croyances, celui de la somme votée pour l'instruction de chaque fraction de la population.

Fonds votés pour l'instruction religieuse. Table with 3 columns: Croyances, Nombre, Somme.

En décembre 1843, le nombre des militaires en Irlande était de 210, la force navale de 2,350, et la police de 9,043. Le budget de l'armée est estimé à 802,441 liv., de l'armée maritime à 108,500, et de police à 512,505 liv. Les charges des ministères civils sont de 2,137,253, et comme le budget de l'Irlande est, terme moyen, de 4,500,000 liv. le surplús est suffisant pour payer l'intérêt de cette portion de la dette nationale, dont l'Irlande fut rendue responsable par l'union.

Les rapprochés de ce tableau, les réflexions naissent de ces derniers documens qui viennent d'être remis par sir Robert Peel à la chambre des communes permettent de recueillir des détails et des détails précis sur la taxe des pauvres en Angleterre.

En comparant les trimestres échus aux 25 mars 1842 et 1843, on voit que dans le premier de ces deux trimestres, les secours distribués dans l'intérieur de l'établissement ont été distribués à 1,422 pauvres, et les secours à domicile, à 1,204,545, et dans le second trimestre, les secours intérieurs ont été distribués à 1,460 pauvres et ceux à domicile à 1,300,930. Les totaux sont de 1,427,217 et 1,539,490. La population de l'Irlande et du pays de Galles se trouvait en 1841 de 15,329,829 âmes. Le surcroît d'une année à l'autre est très-considerable, et bien au-delà de ce que le surcroît de population devrait exiger, naturellement il doit être attribué à la dépression du commerce qui n'a repris un peu de vie qu'après le dernier trimestre. Le surcroît ayant eu lieu principalement dans les comtes manufacturiers, rend ce fait évident.

On trouve dans le trimestre échu au 25 mars 1840, pris comme exemple de toute l'année: secours intérieurs, à 169,232 pauvres; à domicile, à 1,030,597; total, 1,199,829. Pendant le même trimestre 1843: secours intérieurs à 238,560; à domicile, à 1,500,980; total, 38,262,250 fr. Voilà une grande augmentation dans le nombre des pauvres; mais le surcroît de dépense n'est pas proportionnel à ce grand nombre. Pendant l'année entière de 1840, on a dépensé 908,151 livres sterling; pendant l'année 1843, on a dépensé 99,485,339 fr. pendant l'année 1843: dépenses intérieurs, à 107,517 livres; à domicile, à 3,321,508 livres; total, 3,429,025 livres. Il est évident que pendant ces quatre années, tandis que le nombre des pauvres augmentait, le montant des secours devenait beaucoup moindre, et que les pauvres étaient plus dans la maison de travail augmentant en beaucoup plus grande proportion que les pauvres du dehors. Une autre et peut-être plus frappante preuve de la justice de cette remarque se trouve dans le fait que, pendant le trimestre échu au 25 mars 1842, 61,332 pauvres bien constitués souffraient de maladies et d'accidens, avaient été admis dans les maisons de travail des unions anglaises, et que pendant le même trimestre, en 1843, il en fut admis 73,227.

Marine brésilienne.

Nous avons sous les yeux une suite de documens présentés à la chambre des députés brésiliens par le ministre de la marine pendant la dernière session législative. D'après les renseignemens qu'ils renferment, on peut se faire une idée assez exacte de la force maritime de l'empire du Brésil.

La flotte brésilienne comptait, en janvier 1843, 76 navires de ligne, 618 canots à feu et montés par 3,714 matelots. Dans ce nombre se trouve un vaisseau de ligne de 80 canons, et trois frégates de 62 et de 44. Le reste se compose de corvettes, bricks, golettes et autres bâtimens légers. Dans les circonstances où se trouve actuellement l'empire brésilien, il entre dans les vues de son gouvernement et dans celles des hommes d'état de restreindre le nombre des navires de première classe, mais d'augmenter celui des navires de second et de troisième ordre.

Le Brésil possède en outre trois établissemens remarquables destinés à la formation du personnel de la marine, c'est-à-dire l'Académie des officiers de marine, et des écoles de matelots. Le premier est l'Académie de marine, qui comptait, en 1843, 100 élèves. Cette académie vient d'être installée à bord du vaisseau Pedro II.

Le second établissement est celui de l'artillerie de marine, où sont formés les officiers de l'artillerie de marine et de l'artillerie de terre. On leur apprend tout ce qui se rapporte à leur service spécial. Cet établissement possède de vastes ateliers où l'on fabrique tous les objets nécessaires au service de l'artillerie de marine. On vient d'y introduire avec succès la fabrication des boulets creux.

Le troisième établissement est le corps des matelots impériaux, qui compte aujourd'hui 1,481 élèves. La difficulté que le gouvernement trouvait à se procurer des matelots pour le service de sa marine, lui a fait imaginer cette espèce d'école pour les former. Jusqu'à ce moment, cet établissement n'a offert aucun résultat satisfaisant.

paire de boussoirs. Il sera armé à l'avant et à l'arrière d'un canon de dix pouces à boulets creux de 36 livres, et pourra porter en outre deux canons de 42. Le brave comte qui a tracé le plan de ce navire est aussi l'inventeur de la machine qui doit le mettre en mouvement. Elle sera rotative, et l'on dit qu'elle n'occupera pas plus d'un sixième de l'espace nécessaire pour une machine ordinaire de même force. Elle sera placée assez bas pour être à l'abri de l'artillerie; et n'aura ni balanciers, ni bielles, ni bielles pendantes, ni parallélogrammes, ni leviers, etc. On pourra la monter dans le quart de temps qu'il nécessiterait les machines marines. L'opinion de l'inventeur est qu'en même temps que les dépenses de première installation seront diminuées dans une proportion considérable, l'entretien et les réparations seront aussi beaucoup plus faciles que dans les machines à vapeur actuellement en usage à bord des bâtimens de guerre.

Par ordre du gouvernement, des expériences ont été faites le 3 octobre à Long-Reach (Tamise) sur l'emploi de l'hélice, à bord du steamer de S. M. le Rattler, afin de déterminer sa vitesse aussi exactement que possible, et de la comparer à celle du navire de même force Prometheus, bateau à roues qui la voile avait été déterminée dans des expériences semblables par des officiers du gouvernement. Le Rattler, ayant été construit dans le but de reconnaître les avantages de la vis sur les roues, on lui a donné autant que possible les lignes et les dimensions du Prometheus. Il a tout les deux la même force; deux cents chevaux. Tous les deux sont chargés au même tirant d'eau; onze pieds trois pouces; la pression de vapeur réglée de la même manière, enfin tout a été disposé pour rendre l'expérience aussi régulière que possible.

De pareilles circonstances avaient excité un intérêt tout particulier parmi les officiers de la marine et du génie attachés au chantier de Woolwich. Ils ont noté avec le plus grand soin les résultats différentes expériences de ces deux navires, et, contre l'attente générale, l'avantage a été pour le Rattler, qui a gagné près d'un demi-nœud par heure; leur vitesse relative étant 566 pour le Prometheus, 3,757 nœuds, et pour le Rattler 9,240 nœuds, ou environ 40 milles 3/4 par heure (statute miles). Ces navires jouent en moyenne 888 tonneaux. Le Prometheus appartient à la 3e classe des steamers de guerre récemment introduite dans la marine de S. M. par l'inspecteur du génie, sir William Symonds, et l'ordre est donné, nous a-t-on dit, de l'employer immédiatement pour la Méditerranée. Ses chaudières sont tubulaires.

EXTERIEUR.

GRECE.

ATHÈNES, 10 mars. On s'entretient beaucoup de la formation du premier ministère constitutionnel appelé à administrer le pays. On présume à tort qu'il en a été question dans les conférences tenues au palais dans ces derniers jours, car nous avons lieu de croire qu'elles ont eu pour unique objet l'achèvement de la constitution. Avant de continuer nos observations à l'assemblée, le roi, mu par sa sollicitude paternelle pour la nation, a voulu entendre l'opinion des vice-présidents; c'est pour cela que ces quatre membres de l'assemblée ont eu des conférences collectives avec S. M. pendant ces derniers jours. La question du futur ministère n'est donc point encore à l'ordre du jour dans le monde officiel; et les suppositions du public, touchant le personnel de cette administration nous paraissent peu probables.

Le ministre de l'intérieur a adressé la circulaire suivante aux gouverneurs des provinces: Monsieur le gouverneur,

La gravité des circonstances nous oblige d'appeler votre vigilante attention sur la conservation de l'ordre public.

L'intrigue n'ayant pu arriver à la réalisation de funestes desseins, dans l'assemblée nationale, se propose d'après ce que nous apprenons, de troubler l'ordre, en irritant les esprits par la publication d'écrits révolutionnaires, en inspirant l'esprit de discord et en appelant à la révolte.

Le gouvernement du roi a pris toutes les mesures nécessaires pour assurer le maintien de l'ordre et l'ajournement de la session nationale. Il ne supportera pas que les démissions des représentants de la nation, relatives au projet de constitution, soient délibérées dans l'assemblée nationale, soient attaquées, de quelque manière que ce soit.

Mais comme il est possible que l'esprit d'intrigue demande de l'assistance à quelques conseils municipaux, nous venons vous rappeler qu'il est de votre devoir, M. le gouverneur, d'exposer dès ce moment à ces conseils que les plus simples affaires politiques n'étant point de leur compétence, les décisions de l'assemblée nationale le sont encore bien moins. Le peuple a donné ses pleins-pouvoirs aux députés pour traiter les intérêts politiques, de concert avec S. M.; eux seuls peuvent en connaître. Nous vous rappelons en même temps que toute intervention de cette nature de la part des conseils municipaux est nulle de plein droit, aux termes de l'article 57 de la loi communale, et qu'elle emportera une condamnation pénale, aux termes de l'art. 225 du code pénal.

En appelant votre attention sur ces faits, dont la gravité vous échappera pas, nous exigeons, M. le gouverneur, que vous surveillez avec toute vigilance l'observation des devoirs rappelés dans cette circulaire; parce que nous prendrons des mesures exemplaires et rigoureuses envers ceux qui négligeront d'accomplir avec zèle les devoirs de leurs fonctions.

ANCONA, 14 mars. Les ministres de l'extérieur et des finances de la Grèce ont conclu avec le représentant de la Porte à Athènes la convention suivante:

1° Le gouvernement grec s'engage à restituer à leurs précédents possesseurs les propriétés territoriales de la Phthiotide, au sujet desquelles il s'était élevé des contestations entre la Grèce et la Turquie, et à leur payer huit pour cent de leur valeur en guise d'intérêts pour le temps pendant lequel le gouvernement grec en a été en possession;

2° La Porte renonce, moyennant la faible indemnité de 600,000 drachmes, à toutes les prétentions qu'elle a élevées relativement au Vakouf en Eubée.

On espère que le gouvernement turc ne persistera pas à violer cette convention, ce qui pourait bien amener la conclusion d'un traité de commerce gréco-turc, établissant des bases acceptables.

ESPAGNE.

MADRID, 22 mars. L'entrevue de la reine-mère avec ses filles a été très-touchante. Des journaux de Séville parlent du projet de réunion des escadres française et anglaise dans la Méditerranée, à cause de l'état chancelant de l'empire-ottoman. Le Heraldo déclare que la reine Christine ne se mêlera pas du tout des affaires politiques.

FRANCE.

PARIS, le 28 mars. M. Garnier-Pagès a déposé au bureau du président de la chambre des députés une proposition relative à la conversion des rentes françaises.

Les articles de cette proposition sont textuellement ceux de

la résolution qu'avait adoptée la chambre des députés en 1840, et qui a été rejetée par la chambre des pairs.

Hier, le roi a présidé le conseil des ministres. La chambre des députés a rejeté à une grande majorité la proposition de M. Monnier de la Sizeranne tendant à modifier l'article 40 du règlement, et à déclarer que la présence de 100 membres suffisent pour que la chambre puisse délibérer.

Les ministres ont voté contre la proposition. L'adoption de l'amendement de la chambre des députés dans la loi sur le recrutement de l'armée peut être considérée comme une espèce d'échec pour le ministère. Le gouvernement de M. de Falloux a été battu par le maréchal Soult réduit la durée du service à 8 ans. Cet amendement a été adopté par 170 voix contre 163. Le maréchal Soult a combattu l'amendement parce qu'il a pour résultat de ne procurer à l'état que 450,000 hommes par an, tandis que moyennant 8 années de service on élève l'effectif de l'armée française à 500,000 hommes. Le scrutin ouvert ensuite sur l'ensemble de la loi a donné pour résultat 478 pour et 78 voix contre. La loi a donc été adoptée à une grande majorité.

Le Journal des Débats, remarque, qu'après le vote de l'amendement, la loi a perdu une grande partie de son importance et que les choses resteront à peu près dans l'état où elles sont aujourd'hui. Le résultat le plus important de cette loi se réduit à que les propositions nouvelles qui ont pour but de procurer les bases de remplacement.

M. de Lamartine a déposé hier sur le bureau de la chambre une pétition pour demander enfin la liberté de la famille royale de Bourges. Cette pétition, revêtue déjà d'un très grand nombre de signatures notables, parmi lesquelles on remarque celle de M. de Chateaubriand, et à laquelle toutes les autres pétitions pour le même objet se sont réunies, est rédigée par M. Madrolle. Elle se compose de la seconde édition très développée du Manifeste pour les princes, et qui, on peut le dire, excite l'attention générale, et de la pétition, proprement dite, laquelle est aussi un grimoire et garnie sous peu de jours.

Cette pétition, tout à fait hors de ligne, sera incessamment rapportée à la chambre, dans le moment où le statut quo de l'Espagne lui donnera tout l'intérêt de l'ordre du jour, et sera vivement appuyée par les membres les plus influents des diverses oppositions.

BELGIQUE.

BRUXELLES, 29 mars. La discussion du projet de loi sur le jury judiciaire continue toujours à la chambre des représentants. La dernière séance a été remplie en partie par un discours de M. Lebeau en faveur du projet du gouvernement. M. De Foye a défendu le projet, présenté par la section centrale, et ensuite M. Orts a parlé pour le projet du gouvernement.

Après le discours de M. Lebeau il s'est élevé un déplorable incident. M. Lebeau, répondant à la définition que M. Dumortier avait donnée de la veille, de la responsabilité ministérielle, lui demanda si cette responsabilité morale ne se fait pas constamment sentir, et s'il faut absolument qu'un ministre soit pendu tous les dix ans, ou comme le demandait un anglais, que la loi de responsabilité soit écrite sur la peau d'un ministre. M. Dumortier prenant au pied de la lettre les paroles prononcées par cet orateur a cru devoir se laver du reproche d'être un homme sanguinaire, et s'est servi d'expressions d'une vivacité extrême qui l'ont fait rappeler à l'ordre par le président; M. Dumortier, ne tenant aucun compte des observations qui lui étaient faites, a été jusqu'à qualifier d'arbitraire la conduite du président. Ces mots ont excité un tumulte difficile à décrire; mais enfin, après les instances répétées de toute l'assemblée et une déclaration de M. Lebeau qui professait pour le caractère de M. Dumortier une estime profonde, ce dernier a consenti à rétracter les paroles qui lui étaient échappées.

On lit dans le Journal de Bruxelles les lignes suivantes, à l'occasion de la discussion du jury d'examen qui occupe la chambre:

Tout fait prévoir que cette question, d'abord si irritante, si périlleuse, comme le disait M. le ministre de l'intérieur, finira par une sage et intelligente conciliation. C'est notre vœu, à nous qui ne combattons le pouvoir qu'avec répugnance et qui, toujours, sommes prêts à faire toute sorte de sacrifices à l'entente cordiale des grands pouvoirs de l'état.

VARIÉTÉS.

HORTICULTURE.

La Quotidienne consacre un long article à l'exposition de la Société Française d'Horticulture, qui vient d'avoir lieu à Paris. Nous extrayons de cet article les passages suivants:

La Jacynthe n'est pas une fleur entièrement française. Chaque année, la Hollande nous en envoie des oignons pour une somme qui ne s'élève pas à moins de 1,500,000 fr. Pourquoi payer un tel tribut? Les jardiniers de Harlem ont-ils un secret particulier pour cette culture, ou bien la terre et le climat de leur pays sont-ils plus favorables que notre sol et notre température? Telle est la question dont s'occupe la Société d'horticulture de Paris, et que des expériences ont presque résolue. On sait que les Hollandais, soit pour soutenir leur commerce, soit pour conserver leur supériorité nationale dans cette culture, ont grand soin de n'exporter au dehors que des oignons âgés de quatre à cinq ans, lesquels, plantés en France, ne tardent pas à se diviser en plusieurs cayoux ou petites bulbes. C'est en Hollande, comme en Hollande, être cultivés dans des plantoirs séparés pendant trois ou quatre ans avant d'obtenir des fleurs parfaites; mais il paraît que nos jardiniers n'ont pas ainsi; et qu'ils ne tiennent nullement compte des autres conditions naturelles qui font le succès à Harlem. C'est qu'en vérité ces conditions de sol, de climat, d'humidité, sont dispendieuses à imiter à Paris, surtout au point de vue de la production commerciale, et que les tentatives pour au moins hériter de quelques riches amateurs ne suffisent pas pour qu'on s'abaisse de s'adresser à l'étranger. Au reste, des expériences sur une grande échelle sont

faites en ce moment par M. Triplet-Leblanc, dans son jardin, avenue de Breteuil. Ayant réuni artificiellement, et à ses frais, des circonstances idéales, celles des cultures de Harlem, il étudie, depuis quatre ans, sous l'inspection de la Société d'horticulture de Paris, si ses Jacynthes se développent constamment comme celles de la Hollande, et s'il y a vraiment économie dans le procédé. Il résulte de toutes ces recherches, qui auront leur terme l'année prochaine, que la Jacynthe ne dégénère nullement à Paris, et peut s'y reproduire toujours belle et parfumée. La collection de M. Triplet-Leblanc en offre, à l'exposition, l'éclatant témoignage. Composée de deux cent vingt Jacynthes symétriquement placées sur des gradins, elle fixait l'attention par la variété des nuances et les nombreux pétales de la fleur, en même temps qu'elle embaumait l'air de suaves parfums. De ces nombreuses Jacynthes, soixante-six étaient vraiment nouvelles. En général, les plus estimées sont celles qui ont une couleur foncée et presque noire. Cette magnifique collection a obtenu un prix, c'était justice. M. Triplet-Leblanc a rendu un véritable service à la science en naturalisant la culture de la Jacynthe à Paris, et en détruisant ainsi le monopole hollandais.

MM. Paillet, Mabire, Gontier, avaient envoyé des camellias, admirable fleur qui n'était pas représentée cette fois par de bien riches collections. Personne n'ignore que la camellia est un arbrisseau indigène au Japon, à la Chine, aux Indes; mais ce qu'on ne sait peut-être pas généralement, c'est que Linnée lui donna ce nom par reconnaissance pour le P. Camelli, jésuite qui, en 1839, importa cette plante de Japon en Europe. Le camellia orna d'abord les jardins d'Angleterre; bientôt il passa en Italie, puis en France, enfin plus tard en Allemagne. Cette espèce, le camellia japonica, fut seule en Europe pendant 47 ans. Elle fructifia ensuite dans plusieurs contrées différentes, et donna des variétés qui furent estimées longtemps. Mais en 1792, époque à laquelle parurent à la fois les belles variétés, le blanc, le panache, le rouge doubles, l'admiration pour le type diminua nécessairement. Le Japon et la Chine en fournirent d'autres également remarquables qui fructifièrent dans nos jardins, et donnèrent des hybrides qui, à leur tour, en ont produit de nouveaux, soit par l'effet du temps et de la culture, soit par l'effet du hasard. Aujourd'hui, on compte plus de 700 variétés de camellias. M. l'abbé Berléze, amateur si distingué d'horticulture, les possède presque toutes, et lui-même les cultive de ses mains. Voici en peu de mots comment il s'y prend: il emploie la terre de bruyère sans être battue, et avec toutes les petites racines qu'elle contient. On arrose avec une eau pourrie, puante, et pour l'avoir telle, il y a toujours des feuilles en décomposition dans les tonneaux. Pendant l'hiver, cette eau est à la température de la serre. M. l'abbé Berléze s'est convaincu, par expérience, que les camellias se portent mieux en caisse qu'en pot, et tous les siens sont ainsi disposés. La plante doit rester en terre jusqu'à la fin de juin, les jeunes pousses se développent plus naturellement, et forment un bois parfait puis les boutures se consolident mieux et ne peuvent tomber au moment de se gonfler pour fleurir. Dans l'été, les camellias sont exposés à l'air mais à l'ombre, un peu arrosés et souvent lavés. En automne, on les rentre avant les pluies, et la terre est maintenue constamment à 8 et 9 degrés centigrades.

Cette température est-elle un obstacle à la culture du camellia en pleine terre? Le problème n'est pas résolu. Ce qu'il y a de certain, c'est que la plante sansabri, sous le climat de Paris, ne résiste pas à 6 ou 7 degrés centigrades au-dessous de zéro. Si les hivers sont doux, elle s'y conserve à la vérité, elle végète même bien pendant l'été et offre un aspect riant en automne, mais les variations fréquentes de l'atmosphère, à cette époque, amènent la chute des boutons. Il n'en est pas ainsi dans d'autres pays plus froids où la température est changeante, comme à Nantes, Angers, A Angers, par exemple, les camellias ont supporté, en 1839, chez MM. Roy et Cachet, horticulteurs distingués, 18 degrés d'un froid constant sans souffrir; ils ont fleuri au printemps et végété ensuite comme s'ils avaient été en serre.

Lorsque le camellia doit croître dans un climat sujet à de nombreuses variations, M. Berléze conseille de le placer à l'exposition du nord. La rusticité des arbres est due en général, tantôt à leur entrée en sève au printemps, tantôt à la rapidité avec laquelle ils achèvent les phases de leur végétation d'automne. Tant que la sève n'est point appelée dans les tissus, on voit les arbres les plus délicats supporter des froids assez violents, tandis que, dans les circonstances contraires, des végétaux beaucoup moins sensibles ordinairement périssent. Le repos plus ou moins complet de la sève au cœur de l'hiver est donc un moyen de sauver le camellia en pleine terre. Au reste, plus on suivra de près la marche de la nature, plus on secondera les efforts de la fructification du camellia en Europe, et plus on habituera ses descendants à se soumettre à un climat plus rigoureux que le sien. L'analogie fournit plusieurs preuves de cette vérité. A Toulon, par exemple, les orangiers de pépins résistent mieux aux hivers rigoureux que ceux qu'on est en usage de greffer sur bigaradier. Le petit orange de Chine, qui venait ordinairement de ses graines, s'est montré le moins impressionnable de tous. Nul doute que les camellias, qui végètent en pleine terre à Angers, à Rennes, et qui y fructifient, ne deviennent la souche d'une famille généralement plus apte à braver les intempéries des saisons européennes que ceux qui sont apportés directement du Japon.

ANNONCES.

AU GRAND MAGASIN ET DEPOT DE DRAPS ET DE NOUVEAUTÉS. ETABLISSEMENT A L'INSTAR DE CEUX DE PARIS. A. VAN NOORDEN. Rue dite Spuistraat, n° 361.

Le sousigné cédant aux sollicitations de quelques-uns des principaux fabricants, de céder leurs produits au profit de fabriques, a l'honneur d'annoncer qu'il a reçu des manufactures un grand assortiment d'étoffes les plus nouvelles pour Gilettes et Pantalons ainsi que des draps d'une qualité supérieure. Le tout sera vendu au prix de fabrique. Le nouveau organisateur de son magasin à l'instar des magasins en vogue à Paris et à Londres, lui permet maintenant d'exécuter avec la plus grande

célérité tous les ordres quelques multipliés qu'ils soient. N'employant que des qualités supérieures jointes à un bon marché, et à la dernière élégance et le meilleur goût, il peut assurer que sa maison de commerce ne saurait offrir des avantages pareils. Il se recommande à la bienveillance du public. A. van Noorden.



EAU DE COLOGNE

f 1.50 la caisse

Par une occasion extraordinaire, le sousigné est devenu possesseur de quelques milliers de caisses d'Eau de Cologne de Farina, et comme il les a achetées très-avantageusement, et vu que la quantité est énorme il les offre au public pour le prix presque incroyable de 1.50 de la caisse à la portée de toutes les fortunes. P. S. Désormais toutes les articles sortant du magasin du sousigné marqués avec l'étiquette qui se trouve ci-dessus, priant le public de faire attention, de même qu'il n'y a aucune relation entre sa maison et son ancienne demeure.

J. Hensburg, Kortje Houtstraat, n° 25.

Cours des Fonds Publics.

Bourse d'Amsterdam du 29 Mars.

Table of financial data for Amsterdam exchange, listing various bonds and currencies with their respective rates.

Bourse de Paris du 29 Mars.

Table of financial data for Paris exchange, listing various bonds and currencies with their respective rates.

La proposition de M. Pagès, déposée sur le bureau de la chambre pour conversion du 5 p. c. était accomplie depuis plusieurs jours, aussi l'effet de quelques spéculateurs pour faire tomber les cours de ce fonds n'ont pas tout le succès qu'ils en attendaient, le cours le plus bas a été 121.30, mais les prix se sont raffermis et après de nombreuses fluctuations on reste à 121.50 comptant 121.65 fin courant. Le 3 p. c. a également un peu baissé par suite d'une vente très-importante faite par un spéculateur à la suite de laquelle le cours de clôture soit 106. de banque au lieu de 106. Les actions de la banque se relèvent les ventes d'un gros spéculateur ayant cessé; 3100, 3110, 3120, 3125 3130 mieux qu'hier. L'annonce du projet de réunion du chemin de Versailles par la ligne de Chartres n'a pas eu d'effet sur ces valeurs, on réalisait de bénéfices sur la dernière hausse. Rive gauche 240, rive droite 237.50.

Les autres chemins sont bien tenus: Rouen 915; Orléans 904.50; Havre 600; Avignon 760.50; Strasbourg 290; en fonds belges en traitant quelques valeurs, le 5 p. c. est à 105; 5 p. c. (1840) à 107; en baisse de 1 p. c.; 5 p. c. 1842 à 102; 5 p. c. moins qu'hier; banque 660; le 2 p. c. hollandaise est à 121.50. Le rente de Naples est très-offerte à 101.65 sur les bruits de mouvement de Calabre. L'emprunt romain n'a pas varié 106; On commença à remarquer dans le cours de la bourse de Madrid; et les ordres de l'effet sur l'Pacific a dépassé 34 et reste à 34; le 3 p. c. continue ainsi de monter 36; le passif 6; il n'y a pas eu de cours sur le 5 p. c. de Portugal.

Bourse d'Amsterdam du 29 Mars.

Métalliques; 5 p. c. (Naples); 5 p. c. (Ardoin); 5 p. c. 21; B. Dette différée échoué; Passif; 5 p. c. — Lots de Rease, 68; A. — Coupes; 21; Appréts; 21; (heure). Ardoin; 21; A. — Coupes; 21.

LA HAYE, chez Leopold Loebenberg, Lage Nieuwstraat. Dépôt-général à Amsterdam chez M. Schooneveld et F. Beursteeg; et à Rotterdam, chez S. van Rijn Steenk, Hoofdsteeg.